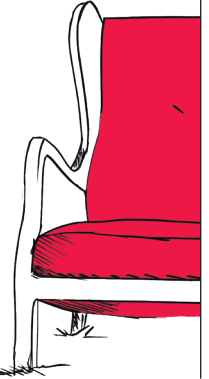


FICHE MÉMO

LE STATUT DE L'ARTISTE AMATEUR




JUN 2021

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

SOMMAIRE

- 2..... Lois et décrets encadrant la participation d'amateurs à des représentations
- 2..... Recours aux artistes amateurs
- 3..... Réflexions autour de la figure de l'amateur
- 4..... Sites ressources



La loi leur dresse un portrait en creux, en contrepoint de l'artiste professionnel, en même temps qu'elle écarte toute distinction de « qualité artistique ». Certains chorégraphes ou metteurs en scènes s'attachent quant à eux à brouiller les pistes en mêlant sur scène danseurs, comédiens, musiciens professionnels et amateurs, publics, participants. De nombreux lieux de spectacle s'emploient à leur réserver des espaces, à nourrir les pratiques amateurs pour elles-mêmes, à opérer des croisements fertiles avec la création et la diffusion du travail des équipes professionnelles. Des structures ou dispositifs, enfin, les accompagnent lorsqu'ils souhaitent - pour certains d'entre eux - traverser la frontière et devenir professionnels.

Qui sont les artistes amateurs et quelle place occupent-ils dans le spectacle vivant ?

LOI ET DÉCRETS ENCADRANT LA PARTICIPATION D'AMATEURS À DES REPRÉSENTATIONS

La loi dite LCAP et ses décrets viennent encadrer la pratique amateur lors de représentations.

**LOI N° 2016-925 DU 7 JUILLET 2016
RELATIVE À LA LIBERTÉ DE LA CRÉATION,
À L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE (1).
ARTICLE 32**

→ Voir l'article

**DÉCRET N° 2017-1049 DU 10 MAI 2017
RELATIF À LA PARTICIPATION D'AMATEURS À
DES REPRÉSENTATIONS D'UNE ŒUVRE DE
L'ESPRIT DANS UN CADRE LUCRATIF**

→ Voir l'article

**ARRÊTÉ DU 25 JANVIER 2018 PRIS EN
APPLICATION DU DÉCRET N° 2017-1049 DU
10 MAI 2017 RELATIF À LA PARTICIPATION
D'AMATEURS À DES REPRÉSENTATIONS
D'UNE ŒUVRE DE L'ESPRIT DANS UN CADRE
LUCRATIF**

→ Voir l'arrêté

**DÉCLARATION DE REPRÉSENTATION(S),
DANS UN BUT LUCRATIF, AVEC PARTICIPATION
D'ARTISTES AMATEURS**

Ministère de la Culture

→ Voir la déclaration

→ Voir également la note explicative

RECOURS AUX ARTISTES AMATEURS

Explications du cadre légal pour le recours à des artistes amateurs. Sélection de ressources permettant de comprendre la réglementation.

ZOOM SUR L'EMPLOI DES ARTISTES AMATEURS

Orféo // 4 octobre 2019

Nombre de structures promeuvent la pratique des artistes amateurs, montent des spectacles mêlant professionnels et amateurs. Pratique très vivante en France, ce statut soulève toutefois un certain nombre de questions notamment du point de vue de la réglementation. La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine précise ce statut.

→ Voir l'article

LE CADRE LÉGAL DU RECOURS AUX ARTISTES AMATEURS DANS LE SPECTACLE VIVANT

La Lettre du Musicien // 27 juin 2019

Nombre de spectacles font intervenir des musiciens amateurs. Mais dans quelles conditions juridiques doivent se dérouler ces concerts ? La Loi LCAP a permis d'éclaircir la situation.

→ Voir l'article

LA PARTICIPATION D'ARTISTES AMATEURS À DES SPECTACLES PROFESSIONNELS

CN D // Décembre 2018

La participation d'amateurs, qu'elle soit à l'initiative d'une compagnie professionnelle, d'un lieu de diffusion ou d'une collectivité, suscite toujours de nombreuses interrogations en termes de réglementation. Qu'est-ce qu'un spectacle professionnel ? Faut-il toujours rémunérer les amateurs ? Qu'en est-il des mineurs de moins de 16 ans ?

→ Voir la fiche pratique

NOTE SUR LES PRATIQUES EN AMATEUR

COFAC // Mars 2018

Explication des changements intervenus pour la pratique amateur suite à la loi LCAP qui organise la sécurisation de la pratique amateur. Note écrite en collaboration avec la FNCTA.

→ Voir la note

ARTISTES AMATEURS / ARTISTES PROFESSIONNELLS

ARTCENA // 2018

Les créations participatives mêlant artistes professionnels et amateurs posent la question de l'équilibre fragile entre liberté de création et protection du statut de l'artiste.

→ Voir le dossier en ligne

PRÉSUMPTION DE SALARIAT ET ARTISTES DU SPECTACLE BÉNÉVOLES

ARTCENA // 2018

Cette présomption rend difficile la pratique d'une activité bénévole en tant qu'artiste du spectacle, une mission bénévole en tant qu'artiste pouvant être aisément requalifiée en relation salariée.

→ Voir le dossier en ligne

PRATIQUE AMATEUR ET SPECTACLE VIVANT

IRMA – CNM // 2018

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, redéfinit le spectacle en amateur régi jusqu'à cette date par le décret du 19 décembre 1953 dont les articles ont souvent fait l'objet d'analyses contradictoires posant au cas par cas des réponses aléatoires. Décryptage par l'IRMA –CNM.

→ Voir la fiche pratique

GUIDE

GUIDE DU THÉÂTRE DES AMATEURS : POUR UN DIALOGUE ENTRE LES TROUPES, STRUCTURES ET COLLECTIVITÉS ACCUEILLANTES EN BRETAGNE.

La Maison du théâtre, ADEC 56. 2019.

Ce guide vise à améliorer les conditions de la pratique théâtrale et la représentation de spectacles de théâtre en amateur. Il permet de nourrir sa réflexion au sein de son association, de sortir des a priori et de développer de nouvelles pratiques d'accueil et de présence sur les territoires.

→ Voir le guide

RÉFLEXION AUTOUR DE LA FIGURE DE L'AMATEUR

Qui sont les artistes amateurs et comment se situent-ils par rapport aux professionnels ?

Articles et études autour de la pratique amateur.

DROITS CULTURELS ET PRATIQUES EN AMATEUR : EXIGENCE ÉTHIQUE, AMBITION DÉMOCRATIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE

CESER Nouvelle-Aquitaine // Mars 2020

L'analyse des pratiques en amateur réalisée par le CESER révèle qu'elles ne sont pas uniformément ou également réparties dans la société, selon l'origine sociale, le niveau de diplôme ou de revenu. La participation effective ou active à la vie culturelle implique un minutieux travail d'accompagnement, de médiation et d'éducation populaire, au plus près des personnes et des territoires, afin de mettre celles-ci en capacité de s'exprimer, de créer, de partager leurs imaginaires...

→ Voir la publication

LES PRATIQUES COLLECTIVES EN AMATEUR DANS LES MUSIQUES POPULAIRES

Collectif // FédéliMa. Ed. Seteun. Mai 2021

Ce sont les personnes qui pratiquent en amateur qui sont au cœur de cette étude. Mais qui sont-elles ?

Cette question qui sous-tend le premier volet de cette publication tient à la volonté d'actualiser la perception de ces musiciens et musiciennes et de mieux connaître leurs parcours et leurs pratiques. Dans sa seconde partie, cet ouvrage donne la parole à différents réseaux, partenaires, fédérations, lieux et équipes qui accompagnent au quotidien ces pratiques des musiques populaires.

→ Voir l'étude

L'ARTISTE EN AMATEUR : UN POSITIONNEMENT CRITIQUE AU TOURNANT DU XXIE SIÈCLE

Pascale Riou // Nouvelle revue d'esthétique, 2020. P. 181 à 190

L'amateur – qui aime une chose, développe une activité pour son plaisir – est une figure qui dessine le paysage artistique contemporain. Le champ artistique étant soumis aux injonctions à la professionnalisation, réfléchir l'art en

tant que manière d'être et d'agir en amateur, permet de repenser la pratique artistique. Engager celle-ci dans la sphère de l'amateurisme signifie alors remettre en question les attentes de production, d'efficacité et de visibilité, critiquer la notion de travail, pour prendre le temps de faire, expérimenter et développer une pratique peut-être plus sincère, certainement plus amoureuse. Cette double figure de l'artiste amateur de et amateur en, offre ainsi un positionnement critique des plus pertinents au tournant du XXI^{ème} siècle.

→ Voir l'article

SITES RESSOURCES

ADEC – MAISON DU THÉÂTRE AMATEUR

L'ADEC accompagne, développe et valorise le théâtre des amateurs sur le territoire du département et de la Bretagne.

→ <https://adec-theatre-amateur.fr/>

COFAC - COORDINATION DES FÉDÉRATIONS ET ASSOCIATIONS DE CULTURE ET DE COMMUNICATION

La COFAC se positionne comme « pôle culture » du Mouvement associatif français et permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration des politiques culturelles.

→ <https://cofac.asso.fr/>

CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

Elle défend un accès à la culture et à la pratique instrumentale ou vocale pour tous, quel que soit son âge, sa situation socio-économique, son niveau artistique

→ <https://www.cmf-musique.org/>

PROFESSIONNELS VERSUS AMATEURS

Dana Hilliot // 2006

Dana Hilliot publie un texte où, après avoir analysé les discours et textes produits au sujet des pratiques amateurs, il tente de sortir de l'opposition conceptuelle et administrative classique entre l'amateur et le professionnel.

→ Voir la publication

FNCTA – FÉDÉRATION NATIONALE DES COMPAGNIES DE THÉÂTRE ET D'ANIMATION

Fédération dédiée au théâtre amateur

→ <http://www.fncta.fr/>

MAISON DES PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEURS

La Maison Pratiques Artistiques Amateurs est un établissement culturel de la Ville de Paris. Elle a pour mission d'encourager, de développer et de valoriser les pratiques artistiques amateurs à l'échelle de Paris et du Grand Paris.

→ <https://www.mpa.a.fr/>

Elle développe également un centre de ressources sur la pratique artistique en amateur :

→ <https://www.mpa.a.fr/centre-ressources>

JUIN 2021

LE STATUT DE L'ARTISTE AMATEUR

Éditeur : Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant //

Directeur de la publication : Nicolas Riedel // Rédaction & réalisation :

Marie Coste // Création graphique : Valérie Teppe

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

33 cours de la Liberté - 69003 Lyon

04 26 20 55 55

contact@auvergnerrhonealpes-spectaclelivant.fr

www.auvergnerrhonealpes-spectaclelivant.fr

SUIVEZ-NOUS SUR   